

Chenôve
MARCHÉ
ZÉR
DÉCHET



Le marché du dimanche se met au O DECHET A compter du 23 novembre 2014

La Ville de Chenôve a souhaité mettre en place le O déchet sur son marché dominical, comme le font déjà d'autres marchés en France.

Cette nouvelle mesure, plus respectueuse de l'environnement et garant d'une meilleure hygiène, **participera à promouvoir le label "Chenôve, Ville Propre"**.

A compter du 23 novembre 2014, le ramassage des déchets produits par les commerçants, même fermentescibles* ne sera plus assuré par les services de nettoyage de la Ville.

Chaque commerçant, garant de la propreté de son emplacement, ne devra pas déposer sur le sol des papiers, cartons, emballages et détritrus marchandises avariées, des débris de denrées périssables ou autres résidus.

Dès la fin du marché, l'ensemble des **déchets seront évacués** et les emplacements seront **nettoyés par les commerçants** conformément au règlement sanitaire départemental.

Conformément à l'arrêté municipal n°120 consultable en mairie, des sanctions administratives sont envisagées en cas de manquement à ces règles.

** désignent des déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable*